

<p>Carte Nationale d'Identité Sécurisée (mairie du domicile)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 photos d'identité (photos : 35x45 couleur taille pour le visage de 32 à 36mm du menton à l'implantation des cheveux). - Justificatif de domicile récent + attestation de l'hébergeant si pas de justificatif au nom du demandeur majeur, - déclaration de perte ou de vol - ancienne carte - acte de naissance intégral datant de moins de trois mois pour 1^{ère} carte d'identité informatisée ou si changement d'état civil - livret de famille - jugement de divorce - Mineurs : En cas de divorce des parents, photocopie du jugement + original (par le parent ayant l'autorité) - justificatifs de l'acquisition de la nationalité française 	<ul style="list-style-type: none"> - Gratuit - Timbre fiscal d'un montant de 25 € si l'ancienne carte n'est pas présentée lors de la demande de renouvellement
---	--	--